



Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 20  
Quorum du vote : 14  
Nombre de membres votants : 18  
Date de convocation : 27/05/2021

**DELIBERATION N°11  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 9 JUIN 2021**

**GEMAPI Carte 1**

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à ALLEX, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Etaient présents :**

**Conseil Départemental :** Mme Muriel PARET ; M. Jacques LADEGAILLERIE

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mmes Agnès FOUILLEUX ; MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

**Communauté des communes du Diois :** Mme Christine AURANGE ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX, Alain BONNARD (suppléant de Anne-Line GUIRONNET)

**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON

**Autres présents :**

**CLE du SAGE Drôme :** M. Pierre LESPETS, Président (invité permanent)

**SMRD :** Mmes Céline BELBEOC'H, Marie FALCONE, Chrystel FERMOND, MM. Julien NIVOU, Rémi ABEL-COINDOZ (stagiaire)

**Département :** Mme Nathalie LESAFFRE

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental :** Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET, Martine CHARMET

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mme Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

**Communauté des communes du Diois :** Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. Claude AURIAS, David GARAYT, J. SERRET ; Mme Régine CHALEAT

**OBJET : PAPI – PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS  
DEMANDE DE FINANCEMENT ANIMATION**

Le Président informe l'assemblée que le nouveau dispositif PAPI, en vigueur depuis début 2021, permet le financement du dispositif d'animation nécessaire à l'élaboration du programme d'étude préalable au PAPI à compter du dépôt, par la structure animatrice, d'un courrier d'intention. Ce nouveau dispositif permet un financement à hauteur de 50% de la masse salariale dédiée au dispositif dans la limite de 130 000 € charges comprises.

Le Président rappelle qu'un courrier d'intention pour le lancement d'un PAPI sur le bassin versant de la Drôme avait été transmis par le SMRD au préfet coordinateur de bassin au mois de novembre 2019. Cette demande avait reçu une réponse favorable au mois de janvier 2020.

Le SMRD ayant toujours pour objectif le lancement d'une procédure PAPI afin, entre autres, de bénéficier de financements pour les études et travaux à réaliser sur les systèmes d'endiguement, le Président propose de solliciter l'aide de l'Etat afin de financer l'animation nécessaire au montage de ce programme.....

|   |
|---|
| RF<br>PREFECTURE DE VALENCE   |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 17/06/2021<br>026-252601307-20210609-DEL_2021_011-DE |

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le Président à poursuivre la démarche PAPI et à solliciter l'aide financière de l'Etat pour l'animation de la démarche, à hauteur de 50% pour une masse salariale dédiée à la procédure ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Pour* Le Président du SMRD, *empêché*  
Gérard CROZIER

Pascal BAUDIN, 1<sup>er</sup> VP



**SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE  
DROME ET DE SES AFFLUENTS**

